

PROCÈS VERBAL
Du Conseil Municipal du 10 octobre 2022

**Date du Conseil
Municipal**
10 octobre 2022

**Date de
convocation**
4 octobre 2022

Nombre de
Conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Madame Catherine LUNGART – Maire.

Présents : Mme C. LUNGART, Mme L. FOUCHER, M. P. GUENO, M. C. PRESCHÉZ, M. GUENO Cédric, Mme L. ANAKIEVA, M. V. LE CLAIRE, M. D. MARCHAL, Mme D. TRIMAUD, M. V. SERESSIA, M. A. MAHE, M. M. COËNT, Mme L. HEGWEIN

Pouvoirs ont été donnés :

Mme M. EVRAIN à Mme C. LUNGART
M. G. DERVAL à M. M. COËNT

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. Christophe PRESCHÉZ est désigné secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité.

Madame Lise-Armelle BERGONZI, Directrice Générale des Services, a été nommée auxiliaire à ladite secrétaire pour cette séance.

Ordre du jour :

Informations du Conseil :

Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs consentie par le Conseil Municipal au Maire

Affaires générales

1. Détermination du nombre d'adjoints
2. Indemnités de fonctions des titulaires de mandats locaux : modification
3. Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs
4. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel : habilitation donnée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique
5. CARENE : Transfert de compétence « Développement de la lecture publique : organisation et animation d'un réseau de bibliothèques, outils mutualisés, actions communes »
6. CARENE : Transfert de compétence « action sociale d'intérêt communautaire » : Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique

Finances, développement économique et démocratie participative

7. Budget principal 2023 : Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses antérieures au vote du budget primitif
8. Budget annexe - Transition Energétique 2023 : Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses antérieures au vote du budget primitif
9. Budget principal 2022 : Décision Budgétaire Modificative N°1

Urbanisme, Habitat et Agriculture

10. Avis sur la modification n°2 du PLUi

Madame Catherine LUNGART, Maire, informe sur les points suivants :

1) EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Renoncement au nom de la **Commune** au droit de préemption sur les immeubles suivants :

Parcelle	Surface	Surface utile	Nature du bien	Adresse terrain	Prix €
BT 7	1007		NON BATI	37 rue du Stade	200000
BV 484-486	353	120	MAISON	10 rue du Calvaire	488000
BT 232	640	132	MAISON	2 rue des Pins	437000
BS 717	266	94	MAISON	1 rue de la Garenne	272600
BH 247	785	148,22	MAISON	22 Ter rue de la Gaudinai	135000
BL 127	198	91	MAISON	31 Ter rue de la Gare	257145
BS 212-245-247-248-251-252-899-902	934		APPARTEMENT	30 rue de la Chapelle	245000
BR 203	810	140	MAISON	23 rue de la Garenne	440000
BH 136-164-166-167-168	1301	145	MAISON	6 bis impasse du Pâtureau	120000
BE 1107	905	155	MAISON	58 Bis route du Chatelier	700000
BS 1082-1083- 511	420		NON BATI	3 rue de la Ricohie	150000
BK 136-147	3364	43,25	APPARTEMENT	9 rue du Pré du Bourg	155000